

Neuchâtel, Le 7 juin 2022

## **Davantage de travailleurs sociaux hors murs : un nouveau dispositif de prévention et de médiation pour Neuchâtel**

**La Ville de Neuchâtel met sur pied un dispositif plus ciblé pour prévenir et gérer les conflits sur l'espace public. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'entité de médiation urbaine sera remplacée par l'apport conjugué de travailleuses et travailleurs sociaux hors murs du Centre de loisirs et d'un nouveau poste au service de l'action sociale. Cette réforme veut amener davantage d'efficacité dans une commune récemment fusionnée de 45'000 habitant-e-s et plus de clarté dans les missions sociales et sécuritaires.**

Constitués en 2015 dans le sillage de la nouvelle loi sur la police, qui instituait une police unique, les agents médiateurs, devenus par la suite les médiatrices et médiateurs urbains rattachés au Service de la protection et de la sécurité (SPS), sillonnent les rues et exercent des tâches de prévention et de médiation. Si ces interventions ont été utiles et souvent couronnées de succès, l'agrandissement de la capitale cantonale a relancé les réflexions sur l'articulation entre les réponses à caractère sécuritaire et social dans l'espace public.

Une expérience pilote s'est avérée décisive : à l'été 2021, alors que les rives du lac s'étaient transformées en vaste zone de rencontre pour une jeunesse privée de nombreuses festivités à cause du Covid, le Centre de loisirs a augmenté ses effectifs de travailleuses et travailleurs sociaux hors les murs, pour assurer une présence jour et nuit qui s'est avérée très efficace, entre prévention, animation et médiation. En parallèle, une présence policière et d'agent-e-s de sécurité publique en continu a permis d'éviter les débordements.

### **Les trois piliers de la réforme**

Tirant le bilan de huit ans de l'entité médiation urbaine, la Ville de Neuchâtel, par son Dicastère de la sécurité, s'appuiera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur une réforme à trois piliers. Le premier sera le renforcement pérenne du dispositif pour les actions de prévention et de médiation du Centre de loisirs, une institution déjà mandatée par la Ville et qui,

dans l'élan de la fusion de communes, s'est récemment réunie avec sa voisine de la Jeunesse de la Côte.

Deuxième pilier de la réforme, le développement d'une activité de travailleuse ou travailleur social hors murs au sein du service de l'action sociale. Là aussi, cet-te intervenant-e de proximité pourra exercer un travail de prévention et de contact avec les personnes demandeuses de prestations sociales et apporter un appui à l'équipe en place. Enfin, avec le troisième pilier, la Ville va former ses agent-e-s de sécurité publique à la gestion de conflits : une façon de prévenir les violences physiques ou verbales sur l'espace public.

*« Cette réforme du dispositif de prévention et de médiation permet d'accroître les prestations sociales et sécuritaires, de les adapter aux problématiques actuelles, de clarifier les missions et les cadres d'intervention de chacun, le tout au bénéfice de la sécurité de toutes et tous »*, a indiqué Didier Boillat, conseiller communal en charge de la sécurité.

Ville de Neuchâtel

**Renseignements complémentaires :**

Didier Boillat, conseiller communal, dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des finances, 032 717 71 02

Samuel Monbaron, secrétaire général du dicastère, 032 717 56 02

Michaël Frascotti, directeur du Centre de loisirs, 032 725 47 25

